

Question orale de Caroline CASSART, Députée, à Monsieur Willy BORSUS, Ministre de l'agriculture sur les récentes réunions du Groupe de travail concernant la BCAE 5

Le Groupe de travail concernant la lutte contre l'érosion liée à la BCAE 5 a déjà proposé, selon le ministre, une série de dispositions de nature technique ou adaptative comme la prise en compte de façon plus large de l'effet bordure pour les parcelles, la modification des éléments de pixellisation ou encore la simplification de la notion des petites parcelles.

Ce Groupe de travail érosion devait encore se réunir ces 17, 19 et 23 mai. Cette dernière date réunissait un nombre plus important d'acteurs liés à ce dossier.

Monsieur le ministre, des recommandations et des projets d'adaptation plus précis ont-ils été discutés au sein du Groupe de travail ? Avez-vous été notifié de décisions prises au sein de ce GT ? Si oui, comment allez-vous les appliquer ?

Enfin, la Commission européenne vous avait demandé des informations complémentaires. A-t-elle pris une décision sur les revendications de la Wallonie ?

La réponse du Ministre :

Le groupe de travail Érosion s'est en effet bien réuni dans sa séance plénière ce 23 mai, et de nouvelles avancées, notamment sur la cartographie, ont pu être présentées par l'Administration sur toujours des propositions, et discutées avec l'ensemble des organisations professionnelles agricoles.

Ce groupe de travail a été précédé en séance plénière du 23 mai par deux autres réunions techniques les 17 et 19 mai. Elles ont permis une analyse approfondie des situations telles qu'elles avaient été transmises à l'Administration par les organisations professionnelles ou bien encore jugées délicates par celles-ci.

Dans un grand nombre de ces cas, des solutions ont pu être proposées et identifiées par l'Administration. Pour les cas restants, les travaux sont toujours en cours et l'on m'indique qu'ils seraient de nature à pouvoir les résoudre. J'emploie le conditionnel, puisque vous constatez qu'un travail extrêmement intense a été mené en lien avec les organisations agricoles, avec les référents techniques, avec notre Administration et avec mon cabinet.

Mme Cassart-Mailleux l'a bien relevé, ceci touche aux éléments de pixellisation des parcelles, aux petites parcelles, à l'accompagnement par des conseillers du groupe de travail Érosion, aux mesures qui peuvent dispenser de la présence des bandes enherbées qui ceinturent les parcelles et à d'autres éléments encore de cette nature.

Il me semble et il me revient – mais j'emploie le conditionnel, puisque je n'étais pas physiquement à la réunion et que le travail est toujours en cours – que ces adaptations proposées par l'Administration ont été plutôt bien accueillies par les organisations professionnelles, et répondaient à bon nombre de questions où bon nombre d'inquiétudes soulevées précédemment.

Comme je l'indiquais en toute transparence, le travail n'est pas encore terminé, et je ne veux pas le conclure sans avoir la conviction qu'il soit complètement abouti et totalement satisfaisant.

L'esprit collaboratif des uns et des autres est au rendez-vous, et je voudrais en remercier l'ensemble des intervenants.

Certaines de ces évolutions nécessiteront une présentation et une approbation du Gouvernement wallon. Il convient évidemment que celles-ci puissent être présentées à mes collègues du Gouvernement, de manière à pouvoir, je l'espère, être concrétisées et répondre aux problèmes posés.

En ce qui concerne les discussions avec la Commission européenne concernant les années de transition et/ou les mesures à prendre, les discussions sont toujours en cours.

Autorisez-moi à ne pas présager de ce que la Commission européenne pourrait définitivement nous répondre à cet égard, nonobstant la qualité du plaidoyer que nous avons eu l'occasion d'exprimer devant elle.

De manière générale, j'espère que nous allons ainsi pouvoir diminuer spectaculairement le nombre de cas problématiques, à la suite de ces travaux.

Vous savez qu'il y a une vive inquiétude dans le monde agricole. J'ai eu l'occasion de rencontrer un grand nombre d'agriculteurs, de parlementaires proches du monde agricole, qui m'ont relayé ces préoccupations, de visualiser certaines situations.

Si chacun convient qu'il est important de lutter contre l'érosion des sols et la perte de qualité des sols et de mettre en œuvre des mesures qui sont de nature à éviter les phénomènes de coulées de boue lorsqu'il y en a, chacun, avec la même bonne foi, insiste pour et sur le fait que les mesures doivent être proportionnées à l'objectif poursuivi d'une part. Il convient aussi de choisir des mesures efficaces, mais qui ne diminuent pas, qui n'entraînent pas un certain nombre d'impacts importants en termes de rentabilité de l'exploitation, de valeur même de certaines terres, ou dont la proportionnalité de terres classées dans les catégories les plus élevées en termes d'indicateurs érosion, dont l'ampleur, le pourcentage dans les fermes est effectivement inacceptable ou disproportionné.

Je vous avais indiqué le mois de juin pour l'aboutissement de ces travaux. Si vous voulez bien nous laisser encore un peu de temps – sachant que, en toute hypothèse, il y a de vives inquiétudes, mais il n'y a pas de sanction liée aux déclarations de superficies actuelles –, je pourrais espérer avoir mené ce travail à bien avec l'aide de tous les intervenants que je viens de mentionner et vous donner aussi des indications très précises, en disant le nombre de réclamations, le nombre de situations de non-conformité, et cetera », sur une base statistique transversale, sans identifier quelque exploitation que ce soit. On aura alors un schéma documenté et chiffré, qui documente et chiffre également ce qu'il reste comme situations réputées restées problématiques à la suite des différentes mesures que je viens de citer de façon illustrative. Elles ne sont pas exhaustives, mais ce que je viens de citer couvre déjà pas mal des éléments susceptibles de répondre aux problèmes rencontrés par nos amis agriculteurs et, en l'espèce, cultivateur et cultivatrice.